



Pour un plan d'action ambitieux en itinérance
à l'échelle du Québec

Avis déposé au gouvernement du Québec

Présenté par le
Réseau Solidarité Itinérance du Québec

28 avril 2014

Introduction

Le 7 avril dernier, un mandat clair vous a été donné par la population du Québec, constituant une occasion de mener des mesures d'envergure. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une *Politique nationale de lutte à l'itinérance* a été adoptée quelques jours avant le déclenchement des dernières élections. Cette Politique, saluée par différents acteurs, venait combler le besoin d'une vision globale des actions à mener pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance. À peine deux mois plus tard, nous souhaitons vous manifester notre intérêt à voir cette Politique se déployer rapidement **partout au Québec sous forme d'un premier plan d'action agissant sur les différents axes identifiés par la Politique.**

Vous trouverez donc, dans cet avis, une présentation du RSIQ et de ses membres, une identification claire des demandes du RSIQ liées à chacun des axes de la Politique ainsi qu'une mise à jour sur le dossier de la SPLI. En effet, nous souhaitons porter à votre attention que suite à la reconduction de la **Stratégie des Partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)**, un programme fédéral indispensable au milieu communautaire en itinérance, l'opposition se fait grande face aux nouvelles orientations de ce programme. La SPLI, qui se centrerait sur l'approche du logement d'abord, prendrait une orientation venant possiblement menacer la poursuite de missions essentielles pour de nombreux organismes québécois.

Contenu de l'avis

	Page
1. Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec : une présentation	3
2. Le gain majeur d'une politique nationale de lutte à l'itinérance	3
3. Un impératif : la mise en place rapide d'un plan d'action à l'échelle du Québec	4
4. Mesures prioritaires identifiées par le RISQ en lien avec les orientations de la Politique	5-6
5. Contexte et enjeux du financement fédéral	6
6. Contact et membres du RSIQ	7

1. Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec : une présentation

Créé en 1998, le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) regroupe 13 concertations régionales en itinérance, et représente ainsi plus de 350 organismes travaillant auprès des personnes itinérantes ou à risque de l'être. Le RSIQ mène différentes actions afin de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes de réaliser leur mission d'aide aux plus vulnérables. Acteur incontournable dans la question de l'itinérance, le RSIQ a joué un rôle majeur dans la mise en place d'une Politique nationale de lutte à l'itinérance, cette politique étant le fruit d'une demande portée en 2006 suite à de nombreuses consultations régionales de nos membres.

Historique de l'implication du RSIQ dans la mise en place de la Politique nationale de lutte à l'itinérance

2005	États Généraux sur l'itinérance, menant à la Déclaration «Droit de cité»
2006	Adoption de la plate-forme «Pour une politique en itinérance»
2007	Mobilisation du RSIQ pour demander une Commission parlementaire
2008	Dépôt d'un mémoire à la Commission parlementaire sur l'itinérance
2011	Bilan en Commission parlementaire du plan d'action interministériel
2012	Annnonce d'une politique nationale en itinérance
2013	Présence de deux représentantEs du RSIQ sur le Comité consultatif de la Politique en itinérance
Juin 2013	Participation de 30 membres du RSIQ au Forum de consultation sur la Politique en itinérance
Février 2014	Mise en place de la Politique nationale de lutte à l'itinérance <i>Ensemble, pour éviter la rue et en sortir</i>

2. Le gain majeur d'une Politique nationale de lutte à l'itinérance

Suite au lancement du 27 février dernier de la Politique nationale en itinérance, le RSIQ s'est estimé globalement satisfait du contenu en y voyant un levier efficace pour **prévenir et contrer** l'itinérance au Québec. Après huit ans de représentation et de mobilisation menée par notre Réseau pour faire émerger cette demande et obtenir son adoption, cette Politique représente un gain majeur car elle fait de l'itinérance une priorité nationale. Le RSIQ a particulièrement salué la vision de la Politique qui s'appuie sur la **reconnaissance des droits des personnes** tout comme ses principes directeurs qui intègrent des notions-clés comme **l'importance d'un leadership au sommet de l'Etat**, l'affirmation d'une **responsabilité collective** face au phénomène et **la mise en avant du pouvoir d'agir des personnes considérées comme des citoyens et citoyennes à part entière**. Enfin, la Politique énonce des orientations pertinentes, reconnaissant que la lutte à l'itinérance demande **une intervention soutenue, cohérente et durable** pas seulement en matière de santé et services sociaux mais aussi au niveau du revenu, de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle, de la judiciarisation et du logement.

3. Un impératif : la mise en place rapide d'un plan d'action à l'échelle du Québec

Un plan d'action pour toutes les régions du Québec

De par son contenu, la Politique nationale en itinérance donne les clés et ingrédients pour mettre en place les mesures nécessaires afin de prévenir et réduire l'itinérance. Face aux besoins grandissants en itinérance dans les différentes régions du Québec avec une demande d'aide en hausse et une itinérance qui se complexifie et touche désormais de nombreux profils (femmes comme hommes, personnes seules comme familles, autochtones et immigrantEs, aînéEs comme jeunes), il est impératif que le nouveau gouvernement québécois agisse rapidement.

Loin d'être une réalité uniquement montréalaise, l'itinérance atteint toutes les régions du Québec. La crise économique et les réaménagements dans le monde de l'emploi ont précarisé la vie de plusieurs personnes et familles : c'est ainsi que l'on retrouve des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir autant dans les grands centres que dans les petites villes, même si très souvent cette instabilité domiciliaire demeure cachée. En guise d'exemple, le Transit de Sept-Îles, unique refuge de la Côte-Nord, accueille 300 personnes par année, et se voit contraint de refuser 700 demandes. Du côté de Terrebonne, La Hutte, seul hébergement d'urgence pour adulte de la ville, roule à pleine capacité tout au long de l'année alors que cet établissement était prévu initialement pour combler les besoins uniquement lors de la saison froide. À Gatineau ou Sherbrooke, des services s'organisent depuis peu pour des familles se retrouvant sans abri. À Montréal, année après année, les refuges ne cessent d'accueillir davantage d'hommes alors que les ressources d'hébergement pour femmes effectuent un nombre sans cesse croissant de refus, faute de places. Partout, les besoins pleuvent et les organismes font des miracles avec des budgets limités, en se désolant de ne pouvoir répondre aux demandes croissantes.



Un plan d'action concerté, large et cohérent avec les principes de la Politique

Nous demandons l'annonce de la mise en place rapide **d'un plan d'action ambitieux à l'échelle du Québec**, respectant la vision et les orientations de la Politique nationale en itinérance et intégrant des mesures structurantes en matière de logement, de santé, d'éducation et d'insertion, de revenu, d'occupation de l'espace public mais aussi de soutien aux organismes intervenant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance. C'est dans l'idée de favoriser l'atteinte rapide de cet objectif que nous vous communiquons aujourd'hui les mesures qui nous semblent prioritaires.

4. Les mesures prioritaires ciblées par le RSIQ en lien avec les orientations de la Politique



Axe 1 : le logement

- Accroître les **efforts de construction de logement sociaux et s'assurer qu'un grand nombre d'unités de logements sociaux soient réservées** aux personnes itinérantes dans toutes les régions ;
- S'assurer que ces unités de logement social développés soient accompagnées d'un **financement conséquent du soutien communautaire**, indispensable pour le maintien en logement;
- Mettre en place des mesures de références spécifiques pour mieux coordonner la transition lors des sorties d'institution (centres de désintoxication, centres de détention, hôpitaux, centre-jeunesse, etc.) afin que ces personnes ne viennent pas grossir les rangs de la population en situation d'itinérance.

Axe 2 : les services de santé et les services sociaux

- **Garantir l'accès aux services généraux de santé aux personnes itinérantes** comme à l'ensemble de la population et ce, sans discrimination;
- **Développer et encourager les services de proximité** qui rejoignent les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans leurs milieux de vie, en augmentant par exemple le nombre de travailleurs de rue en régions ;
- **Former** le personnel intervenant afin qu'il soit à même de répondre aux besoins et aux conditions spécifiques des personnes en situation d'itinérance, dans le but d'offrir à tous les citoyenNEs un traitement équitable.

Axe 3 : le revenu

- **Rehausser de manière significative** le chèque d'aide sociale;
- **Rehausser le salaire minimum** afin qu'il permette à une personne travaillant à temps plein de dépasser le seuil de faible revenu;
- S'assurer du **respect de la décision du tribunal administratif** permettant à une personne sans domicile fixe de percevoir son chèque et ce, **partout au Québec** ;
- **Faciliter et accélérer l'accès** au chèque d'aide sociale, notamment en **supprimant la contribution parentale** exigée aux personnes mineures, ainsi qu'en diminuant les délais d'attente.

Axe 4 : l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle

- **Renforcer la capacité d'agir du réseau d'éducation public**, notamment en favorisant la lutte au décrochage scolaire et en permettant aux élèves de tout milieu socioéconomique d'avoir accès à une pluralité d'options de parcours ;
- **Augmenter la flexibilité des programmes d'insertion**;
- **Soutenir de manière adéquate les pratiques alternatives** du type écoles de rue ainsi que leurs étudiantEs et s'assurer que les élèves raccrocheurs ne voient par leur prestation d'aide sociale coupée.

Axe 5 : la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation

- **Lutter contre le profilage social, en éliminant les règlements discriminatoires et répressifs des municipalités** à l'endroit des personnes itinérantes et en formant adéquatement les professionnels appelés à appliquer les règlements (policiers, juges, etc.) ;
- **Favoriser l'exercice de la citoyenneté**, en encourageant le droit de vote des personnes itinérantes et les formes alternatives de participation sociale;
- **Encourager et soutenir l'implantation locale ciblée des organismes communautaires**, afin de lutter contre le syndrome du «pas dans ma cour».



Des conditions essentielles et transversales: concertation, formation, recherche ... et financement!

Nous souhaitons finalement emmener à votre attention que ces mesures prioritaires ne sauraient atteindre leur cible sans une assise forte et une diffusion large. Ainsi, nous encourageons votre gouvernement à accorder une grande importance aux aspects suivants:

- La **coordination** des acteurs et partenaires régionaux et ministériels, en finançant de façon conséquente les tables régionales existantes et en soutenant le développement de nouvelles structures ;
- La **formation adéquate de tous les intervenants** œuvrant avec des personnes en situation d'itinérance ;
- Le **soutien et la diffusion de recherches** permettant de documenter les avancées et de transférer les connaissances, dans le but de développer des voies innovatrices dans le domaine.

Nous ajoutons **une dernière condition essentielle** qui traverse tous les axes prioritaires, soit le **financement suffisant des organismes communautaires** intervenant auprès des personnes itinérantes ainsi que de ceux défendant leurs droits. Ces organismes offrent des services essentiels et doivent être en mesure de conserver leur personnel qualifié, afin de garantir le maintien et l'accroissement de l'expertise mais également, le caractère rassurant des services dispensés par des visages familiers.

En conclusion, le RSIQ tient à rappeler que l'implantation de la Politique en itinérance et d'un plan d'action ambitieux exigera **un suivi et une évaluation** conséquente des pratiques. Nous saluons l'intention affichée dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance de mettre en place un comité externe jouant un rôle de conseiller et de vigie auprès de la Table interministérielle, et espérons pouvoir contribuer à ce comité à la hauteur de notre expertise.

5. Contexte et enjeux du financement fédéral

En mars 2013, le gouvernement fédéral annonçait la reconduction pour 5 ans de la Stratégie des Partenariats dans la Lutte contre l'itinérance (SPLI), un programme essentiel au milieu communautaire en itinérance, représentant 20 millions de dollars au Québec et 300 postes d'intervenants communautaires. Toutefois, c'est une toute

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec

1710, rue Beaudry, bureau 2.42, Montréal (QC) H2L 3E7

nouvelle SPLI que le gouvernement fédéral semble vouloir mettre en place au Québec alors que ce programme, jadis voué à une diversité d'interventions, se réorienterait principalement vers le logement d'abord, comme c'est déjà le cas ailleurs au Canada. Si le logement d'abord peut constituer, selon le RSIQ, une des réponses par du placement en logement privé avec services, il demeure que l'approche *Logement d'abord* ne peut répondre à l'ensemble des besoins et, par conséquent, doit rester une option possible dans la palette de solutions potentielles. Le RSIQ ne s'oppose pas au logement d'abord en soi, mais s'oppose à ce que ce modèle soit imposé aux communautés via des pourcentages, comme c'est le cas dans le reste du Canada.

Le RSIQ demande le maintien du modèle actuel de la SPLI, généraliste et communautaire, permettant la diversité d'actions nécessaires et pertinentes sur chaque territoire et mettant jusque-là le milieu communautaire au centre de l'analyse des besoins. Potentiellement, ce sont les services à plus de 50 000 personnes en situation et à risque d'itinérance qui sont menacés par cette réorientation car ne rentrant pas dans le cadre du logement d'abord : soutien à l'intervention auprès des personnes, construction ou amélioration de refuges, de ressources d'hébergement, de centres de jour, de logements sociaux...



Il est donc primordial pour nous que la SPLI 2015-2019 soit **généraliste**, en soutenant une diversité de pratiques et d'approches et ce, pour atteindre un spectre large de problématiques.

Il est également essentiel que la reconduction de la SPLI prenne en compte l'**aspect communautaire**, en reconnaissant l'expertise et la pertinence des pratiques développées par des organismes répondant depuis des années aux besoins spécifiques du terrain.

Maintenant que le financement transitoire d'un an est acquis, le gouvernement du Québec tiendra un rôle majeur dans le cadre des négociations de la nouvelle entente Canada-Québec. Nous vous invitons à poursuivre et à accélérer les négociations afin de maintenir une SPLI généraliste et communautaire et ce, afin d'obtenir le lancement d'un appel de projets dans les plus brefs délais.

Vers un engagement clair dans la lutte à l'itinérance

Les organismes et acteurs du terrain sont impatients d'obtenir un plan d'action leur permettant de coordonner leurs interventions et d'obtenir des gains. La Politique nationale de lutte à l'itinérance pose des jalons importants, et nous rappelle la responsabilité du gouvernement pour éviter que les personnes ne tombent à la rue, et pour faire en sorte qu'elles en sortent de façon durable. Le Québec a la possibilité d'enrayer la grande pauvreté et d'aider les plus vulnérables de notre société. Nous vous convions à participer à ce grand chantier de solidarité.

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec

1710, rue Beaudry, bureau 2.42, Montréal (QC) H2L 3E7

CONTACT

Anne-Marie Boucher
Coordonnatrice
Réseau Solidarité Itinérance du Québec
1710 rue Beaudry bureau 2.42
Montréal, Québec
H2L 3E7

Courriel : solidarite-itinerance@hotmail.com
Téléphone : (514) 659-4733

Les membres du Réseau Solidarité Itinérance du Québec

CONCERTATIONS RÉGIONALES

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)	102 membres
Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)	36 membres
Table Action Prévention de l'itinérance dans Lanaudière (TAPIL)	22 membres
Table itinérance Rive-Sud (TIRS)	24 membres
Table itinérance de Vaudreuil-Soulanges	5 membres
Table itinérance de Saguenay	13 membres
Table itinérance de Sherbrooke (TIS)	26 membres
Groupe Actions Solutions Pauvreté Haute-Yamaska (GASP) - comité itinérance	12 membres
Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)	24 membres
Table de concertation sur l'itinérance de Drummondville	6 membres
Table itinérance de Trois-Rivières	11 membres
Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIL)	19 membres
Table de concertation régionale des organismes communautaires œuvrant en dépendance et en itinérance de la région 08	5 membres

MEMBRES ASSOCIÉS

Au Bercaïl de Saint-Georges	Le Répit du Passant (Rimouski)
Centre de transition en itinérance de Valleyfield	L'Écluse des Laurentides (Sainte-Adèle)
Centre Accalmie (Pointe-à-la-Croix)	Le Transit de Sept-Îles
Centre SIDA-Amitié (Saint-Jérôme)	La Maison de l'espoir de Mont-Joli
Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield	Action Pauvreté Sept-Îles
Association des centres de traitement des dépendances du Québec (ACTDQ)	

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec

1710, rue Beaudry, bureau 2.42, Montréal (QC) H2L 3E7